

Amiens, le 30 août 2021

Dossier suivi par :
Monsieur Samuel Haye
ce.sg@ac-amiens.fr
03 22 82 39 48

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

à

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Monsieur le secrétaire général de région académique
Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs
Académiques des services de l'éducation nationale
de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et
chargés de mission
Mesdames et messieurs les délégués académiques
Mesdames et Messieurs les chefs de division

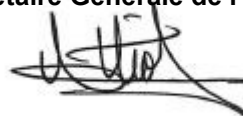
Objet : Facilités horaires accordées aux pères et mères de famille à l'occasion de la rentrée scolaire 2021.

Des facilités horaires peuvent être accordées à l'occasion de la rentrée scolaire 2021 le jeudi 2 septembre, aux pères et aux mères de famille ainsi qu'aux personnes assurant seules la charge d'un ou plusieurs enfants, à condition qu'ils soient fonctionnaires ou agents non titulaires de l'Etat et que le ou les enfant(s) soi(en)t inscrit(s) dans un établissement d'enseignement pré-élémentaire ou élémentaire. Cette faculté est également ouverte pour les entrées en sixième.

Ces facilités d'horaires n'ont pas la nature d'autorisation d'absence mais celle d'un simple aménagement d'horaire, accordé ponctuellement.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information dès réception auprès de l'ensemble des agents relevant de votre autorité.

**Pour le Recteur et par délégation,
La Secrétaire Générale de l'Académie**



Delphine VIOT-LEGOUDA